

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie a été sollicité pour donner son avis sur le projet de stratégie de la façade Manche – mer du Nord au titre de l'article R.219-1-10 du Code de l'Environnement.

Avis du CRPMEM sur le projet de stratégie de la façade maritime Manche – mer du Nord (Document Stratégique de Façade)

Avis général sur le processus d'élaboration du DSF

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie a apprécié l'initiative de l'Etat de vouloir aménager de façon prospective les divers usages en mer et d'avoir intégré le fait que la pêche soit présente sur l'ensemble du territoire marin en ayant su s'adapter aux différentes contraintes.

Sur la forme, nous déplorons la masse de documents transmise en dernière minute, ce qui nuit à la capacité à se livrer à une critique constructive des documents concertés : cela laisse parfois le sentiment d'un simulacre de concertation. Ce sentiment est exacerbé par la démarche choisie par l'Etat concernant les objectifs environnementaux, consistant à centraliser les propositions et corrections, ne laissant qu'un rôle limité aux façades dans la définition de ces objectifs.

Sur le fond, nous regrettons que cet exercice de prospective ne sache pas intégrer les mouvements d'ampleur de l'environnement socio-économique comme le Brexit, l'accélération politique du calendrier d'implantation de champs éolien en mer, la sous-représentation de la Normandie comme région unifiée, 2ème région de France pour la pêche.

Le CRPMEM déplore le déséquilibre flagrant entre les moyens importants alloués au volet environnemental, en termes d'expertise scientifique, et la pauvreté relative du volet socio-économiques en termes de sciences humaines et sociales et d'économie à l'échelle des territoires.

Le CRPMEM de Normandie émet donc **un avis favorable avec de fortes réserves.**

Avis du CRPMEM sur l'état de l'existant et les objectifs stratégiques

1- Etat de l'existant

Dans le DSF synthétique, nous déplorons que les données utilisées ne soient pas les dernières disponibles. En effet, les données présentées datent de 2012 (tonnage des captures de pêche à pied professionnelle), 2014 (nombre de navires sur la façade, tonnage de captures, évolution de la flotte de pêche, âge moyen des bateaux, carte) ou 2015 (chiffres flotte de pêche en métropole). L'utilisation de données obsolètes est problématique dans un exercice de prospective, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une activité comme la pêche, où les évolutions en termes de réglementation et de disponibilité de la ressource peuvent être très rapides.

Concernant le volet environnemental, les connaissances sur le milieu marin restent lacunaires, et l'on ne peut se contenter d'appliquer l'approche de précaution. Ainsi, il sera primordial d'acquérir des connaissances plus précises sur les périodes importantes du cycle de vie des ressources halieutiques et les zones fonctionnelles halieutiques associées (frayères, nourriceries, migration), ainsi que sur les effets à court et long terme du réchauffement climatique sur les stocks de Manche – Mer du Nord.

2- Objectifs stratégiques

Le CRPMEM regrette que les objectifs socio-économiques (OSE) et environnementaux (OE) aient fait l'objet de traitements différents : alors que les OSE ont été définis en façade, sous l'égide de la DIRM, les OE ont été définis au niveau national, sous l'égide de la DEB et de l'AFB. Les croisements réalisés entre les OSE et les OE nous paraissent peu exploitables, et l'atteinte des objectifs complexes, dans la mesure où les OE ne sont pas définis selon le contexte environnemental local ni les modalités de mise en œuvre des activités de la façade.

Ainsi, nous estimons que la méthode choisie et la différence de moyens mis en œuvre entre les deux volets ne permettent pas d'aboutir à des objectifs intégrés des directives européennes DCSMM et DCPEM contrairement à la volonté affichée. La méthode opérationnelle permettant d'aboutir à une planification pour un partage équilibré de l'espace marin dans une perspective de développement durable des activités reste donc à concevoir.

Concernant les cartes des vocations, le CRPMEM est en désaccord avec la représentation cartographique de l'activité de pêche professionnelle. Celle-ci ne permet pas de se rendre compte du déploiement spatial de l'activité ; c'est pourtant celle ayant l'emprise la plus importante à l'échelle de la façade.

Pour conclure sur cette première étape de construction du document stratégique de façade, nous souhaitons rappeler l'importance de ne pas rester dans une vision figée de l'état des lieux et des objectifs stratégiques / carte des vocations. Le milieu marin est dynamique et évolue rapidement, ainsi, la planification doit être évolutive et adaptative. La perspective du Brexit en est un bon exemple.

Le Président



Dimitri ROGOFF